

Avis d’ouverture

Certificat d’Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l’Education

Inclusive (CAPPEI)

Validation des acquis de l'expérience professionnelle d'un enseignement inclusif

(VAEP)

**SESSION 2023**

Références :

* Décret n° 2017-169 du 10 février 2017modifié relatif au certificat d’aptitude professionnelle aux pratiques de l’éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée ;
* Arrêté du 10 février 2017 modifié relatif à l’organisation de l’examen du certificat d’aptitude professionnelle aux pratiques de l’éducation inclusive ;
* Circulaire du 12 février 2021 publiée au BOEN n° 10 du 11 mars 2021 relative à la formation spécialisée et au certificat d’aptitude aux pratiques de l’éducation inclusive (CAPPEI).

Le décret 2017-169 (CAPPEI) a créé le certificat d’aptitude professionnelle aux pratiques de l’éducation inclusive, commun aux enseignants du premier et du second degré, public et privé. Il est destiné à attester de la qualification professionnelle des enseignants pour l’accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Les modifications introduites par le décret n° 2020-1634 du 21 décembre 2020 permettent l'obtention du CAPPEI par la voie de la validation des acquis de l'expérience professionnelle.

L’obtention de la certification CAPPEI relève d’une démarche académique qui vise entre autre à constituer un réseau de personnes-ressources pour l’école inclusive et à qualifier les enseignants du premier et du second degré appelés à exercer leurs fonctions dans les écoles, les établissements scolaires et les établissements et services accueillant des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie et à contribuer à la mission de prévention des difficultés d’apprentissage et d’adaptation de l’enseignement.

**I - CONDITIONS ET MODALITES D’INSCRIPTION A LA VAEP – DOSSIER DE VALIDATION – LIVRET 1**

1. **Conditions pour postuler** :

Sont concernés, les candidats du premier et du second degré de l’enseignement public, titulaires et contractuels employés par contrat à durée indéterminée, ainsi que les maîtres contractuels, les maîtres agréés et les maîtres délégués employés par contrat à durée indéterminée des établissements d’enseignement privés sous contrat :

* Justifier de cinq ans d’exercice en tant qu’enseignant dont trois ans à temps complet dans les domaines de l’enseignement adapté et de la scolarisation des élèves en situation de handicap ;
* Cette durée de trois ans est portée à quatre ans pour les professeurs qui exercent au moins à 50% de leur obligation règlementaire de service dans les domaines de l’enseignement adapté et de la scolarisation des élèves en situation de handicap
* L'ancienneté est calculée au 1er septembre de l'année scolaire en cours.
1. **Modalités d'inscription à la VAEP – LIVRET 1**

Le registre d'inscription est ouvert du 26 septembre 2022 au 21 octobre 2022 par envoi du livret 1 –recevabilité- à l'adresse mail suivante :

concours.certifications@ac-clermont.fr

jusqu'au **21 octobre 2022**, **16 heures** délai de rigueur.

Après cette date plus aucune candidature ne sera acceptée.

Les candidats devront télécharger et compléter le livret 1. Ce livret, en format .WORD, est disponible sur le site du rectorat : <http://www.ac-clermont.fr/concours-emplois-et-carrieres/les-concours/personnels-enseignants/certifications-complementaires-d-enseignement/>

Ce dossier présentera, de manière synthétique, l’ensemble du parcours du candidat et devra mettre en exergue les activités mentionnées dans le référentiel professionnel de compétences d’un enseignant spécialisé.

**Ce dossier de recevabilité – le livret 1 – permettra de vérifier si la candidature est conforme aux exigences des conditions d'inscription**

**II – ETAPE DE VALIDATION DES ACQUIS – LIVRET 2**

1. **Les candidats dont la candidature a été déclarée recevable, devront renseigner le dossier de validation - Livret 2 -**.

Ce livret 2 (WORD) est disponible au téléchargement sur le site du rectorat : <http://www.ac-clermont.fr/concours-emplois-et-carrieres/les-concours/personnels-enseignants/certifications-complementaires-d-enseignement/>

**Le livret 2** sera transmis via l’application FILSENDER (<https://filesender.renater.fr/>) (fichier unique contenant tous les documents) Nom de fichier composé comme suit : **«** *NOM\_PRENOM\_CAPPEIVAEP\_L2***»**

à l’adresse suivante : concours.certifications@ac-clermont.fr au plus tard **le 03 février 2023 à 17h00**.

Après cette date aucun dossier ne sera plus accepté.

Ce livret doit mettre en valeur des connaissances, des aptitudes et des compétences qui ont été développées au fil de l'expérience professionnelle, sociale et personnelle du candidat. Ce dernier devra y présenter et analyser au maximum trois activités significatives mises en œuvre dans les domaines de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves en situation de handicap.

1. **La validation par le jury est menée à partir du dossier élaboré par le candidat (livret 2) :**

- Présentation du dossier de validation (livret 2) et entretien avec un jury (15 minutes de présentation suivie de 45 minutes d’entretien).

L’entretien portera notamment sur la connaissance des candidats des modalités de scolarisation des élèves dans le domaine de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves en situation de handicap, de leur capacité à prendre en compte les besoins des élèves dans leur pratique professionnelle et leur rôle de personne-ressource.

Cet entretien sera organisé dans la période **entre les congés d'hiver et les congés de printemps.**

**III. ACCOMPAGNEMENT ET PREPARATION DES CANDIDATS**

Un accompagnement à la préparation du dossier de validation et à la présentation devant le jury sera proposé aux candidats.

**IV – CALENDRIER DE LA VAEP 2023**

|  |  |
| --- | --- |
| **INSCRIPTION** |  |
| **Au rectorat – bureau des concours administratifs** | Du **lundi 26 septembre 2022 au vendredi 21 octobre 2022 à 16h00** |
| **LE LIVRET 1 – RECEVABILITE DE L'INSCRIPTION** | Avant le**Vendredi 21 octobre 2022****A 16h00**(Aucune candidature ne sera acceptée après cette date) *(avant les congés d’automne\*)* |
| Pour les enseignants du 1er et 2nd degrés :Le livret 1 est à télécharger sur le site du rectorat :Lien : <http://www.ac-clermont.fr/concours-emplois-et-carrieres/les-concours/personnels-enseignants/certifications-complementaires-d-enseignement/>Et à envoyer par mail à l'adresse mail suivante : **concours.certifications@ac-clermont.fr**A utiliser pour l'envoi : nom du fichier composé comme suit :*NOM\_PRENOM\_CAPPEIVAEP\_L1* |
| **PUBLICATION DE LA LISTE DES CANDIDATS DECLARES RECEVABLES** | Le **23 novembre 2023** *(avant le 30 novembre\*)* |
| **LE LIVRET 2 - LE DOSSIER DE VALIDATION** | Au plus tard **le 03 février 2023** *(Avant les congés d’hiver\*)* |
| Pour les candidats déclarés recevables, le livret 2 est à télécharger sur le site du rectorat :Lien : <http://www.ac-clermont.fr/concours-emplois-et-carrieres/les-concours/personnels-enseignants/certifications-complementaires-d-enseignement/>**Le livret 2** sera transmis via l’application FILSENDER (<https://filesender.renater.fr/>) (fichier unique contenant tous les documents) et envoyé l'adresse mail suivante : **concours.certifications@ac-clermont.fr**A utiliser pour l'envoi : nom du fichier composé comme suit :*NOM\_PRENOM\_CAPPEIVAEP\_L2* |
| **Présentation du dossier de validation devant le jury de la VAEP**  | Période de présentation *(Entre les congés d’hiver et de printemps)* *Dates à venir* |
| **Délibération CAPPEI VAEP**  | *Dates à venir* |